

Informations pratiques

Vendredi 18 mars 2022 (9h30 – 12h)
Salle Madeleine de Scudéry (PRSH)

Participation gratuite sous réserve d'inscription (sabrina.rouhaud@univ-lehavre.fr)
et dans la limite des places disponibles.

Présentation du pass vaccinal obligatoire pour les personnes extérieures à
l'établissement.

Université Le Havre Normandie
Pôle de Recherche en Sciences Humaines et sociales
25 rue Philippe Lebon
76600 Le Havre

Entrée à droite de la Présidence :



CERMUD

séminaire

LANGAGE ET NORMES

vendredi 18 mars 2022

Salle Madeleine de Scudéry
PRSH

Université Le Havre Normandie
9h30 à 12h



Le langage et les normes

Vendredi 18 mars 2022 (9h30 – 12h)
Salle Madeleine de Scudéry (PRSH)

Les normes sociales et juridiques sont en interactions constantes, puisque le droit sert à impulser les valeurs d'un groupe social dans la communauté par le biais de l'incitation ou de la contrainte. Souvent similaires, ces deux systèmes normatifs peuvent entrer en opposition. Ils ont en commun d'être externalisés par le biais du langage.

Le langage joue en effet un rôle fondamental dans la diffusion et la construction des normes. Il sert à définir, à conceptualiser et à communiquer, mais aussi à prescrire un comportement ou à le punir. Il est à ce titre la grammaire du pouvoir selon Michel Troper ou constitutif de la structure de la norme dans la conception kelsenienne du droit. Le langage influence donc fortement les comportements des individus en communauté. Par nature construit par les usages et soumis à diverses influences (temporelles, géographiques), le langage évolue en même temps que les normes sociales et juridiques avec lesquelles il est en interaction constante.

Le séminaire a pour objectif d'étudier le rôle du langage en matière de normes. Alors que la norme sociale fait ressortir les valeurs du groupe et leurs mutations, elle se définit par le caractère graduel des modifications de sa structure ou de son contenu. Elle est informelle et souple là où la norme juridique fonctionne par une structuration formelle rigide qui n'évolue que par « décisions », entendues comme des actes formels de décision, qu'il s'agisse d'un texte de loi, d'un traité international contraignant ou d'une décision de justice.

Les intervenants étudieront dans ces deux domaines l'interaction entre le langage, le droit et la société, par le biais d'une approche casuistique relevant le rôle du langage, afin d'en déduire des enseignements généraux. Les interventions seront suivies par un débat avec le public.

Le langage et les normes

Vendredi 18 mars 2022 (9h30 – 12h)
Salle Madeleine de Scudéry (PRSH)

9h30 – Accueil café

10h – « Le langage juridique confronté au droit de l'Union européenne »,
PATRICK BARBAN, Professeur de droit privé, CERMUD, ULHN ;

10h20 – « Couverture médiatique des célébrités en France et de la divulgation de leur homosexualité - exemple d'un mélange de représentations normatives et queer, françaises et anglo-américaines »,
CHRISTOPHER TINKER, Professeur, School of Social Sciences, Languages & Intercultural Studies, Heriot Watt University, Édimbourg, Royaume-Uni ;

10h40 – « Mariage pour tous, homoparentalité et évolution du langage judiciaire »,
ELISABETH RONZIER, Maîtresse de conférences en droit privé, CERMUD, ULHN

11h00 – « Le malaisé voyage des termes valises »,
NADA AFIOUNI, Maîtresse de conférences en Civilisation britannique contemporaine, GRIC, ULHN

11h20 – Questions et débat avec la salle